



PREFET DE LA VIENNE



LE PREFET

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE
DE SANTE POITOU-CHARENTES

LE PRESIDENT
DU CONSEIL GENERAL
DE LA VIENNE

ARRETÉ – 2012/DDCS/PECAD/076

ARRETÉ – ARS N° 2012 / 002148-1

ARRETÉ – DGAS N° 2012-A-DGAS-DHV-SE-0194

du

Portant désignation des personnes qualifiées pour aider les personnes prises en charge en établissement ou service social ou médico-social à faire valoir leurs droits

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.311-5 ;

VU le décret n° 2003-1094 du 14 novembre 2003 modifié, relatif aux personnes qualifiées mentionnées à l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Monsieur François-Emmanuel BLANC en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Poitou-Charentes ;

SUR proposition du Préfet, du Délégué Territorial de la Vienne de l'Agence Régionale de Santé et du Directeur Général des Services Départementaux ;

ARRETEMENT :

ARTICLE 1^{er} : La liste des Personnes Qualifiées, prévues à l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles sus-visé, désignées pour aider les personnes prises en charge en établissement ou service social ou médico-social à faire valoir leurs droits est composée, pour le département de la Vienne, des personnes suivantes :

- **Enfance Handicapée :**

➤ Monsieur **Jean-Paul VALIN**, 6 rue des Pommiers – 86280 SAINT BENOIT.

- **Aide Sociale à l'Enfance :**

➤ Monsieur **Alain MARTIN**, La Chaise – 86210 LA CHAPELLE MOULIERE.

- **Protection de l'Enfance :**

➤ Madame **Christine SERGENT**,
Cabinet d'Avocats – 3 bis rue des Ecosais – 86000 POITIERS.

.../...

- **Adultes Handicapés et personnes confrontées à des difficultés spécifiques :**

➤ Monsieur **Dominique MARCE**, *Grand Poizac – 86240 FONTAINE LE COMTE.*

- **Personnes Agées :**

➤ Madame **Reine PAPILLON**, *11 avenue Le Peletier Appt 14 – 86000 POITIERS.*

➤ Monsieur **Jean ABBAD**,

*Croix Rouge Française, Délégation Départementale de la Vienne,
44 route de la Torchaise – 86580 VOUNEUIL SOUS BIARD.*

➤ Monsieur **Jacques HENRY**,

France Alzheimer Vienne, 10 rue du Fief des Hausses – 86000 POITIERS.

- **Personnes sous mesure de protection juridique ou sous mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial :**

➤ Madame **Pascale CARON**, *BP 60352– 86009 POITIERS cedex.*

- **Personnes en difficulté sociale :**

➤ Monsieur **Christian MARTIN**, *106 route de Bonneuil Matours – 86000 POITIERS.*

ARTICLE 2 : La liste des personnes qualifiées désignées à l'article 1 sera transmise aux établissements et services sociaux et médico-sociaux du département de la Vienne, qui devront en informer les personnes prises en charge dans ces structures.

ARTICLE 3 : L'arrêté n°2008-A-DISS-SE-0151 du 30 septembre 2008 est abrogé.

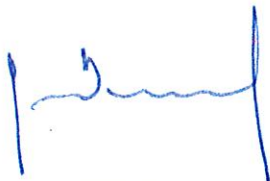
ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - 15 rue de Blossac – 86000 POITIERS – Tél. 05.49.60.79.79.

ARTICLE 5 : Le Préfet, le Délégué Territorial de la Vienne de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur Général Adjoint des Solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département et de l'Etat.

Fait à Poitiers, le

11 DEC. 2012

Le Préfet,



Yves DASSONVILLE

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Poitou-Charentes,



François-Emmanuel BLANC

Le Président
du Conseil Général,



Claude BERTAUD